



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 104903

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention du M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le développement de l'apprentissage. Dans la continuité de la volonté du Gouvernement de développer cette formation par alternance, et pour aider au maximum les jeunes Jurassiens, il intervient régulièrement auprès des entreprises de sa circonscription pour les motiver à accepter de jeunes apprentis. Trop souvent hélas, les réponses reviennent négatives, expliquées par un niveau du jeune trop nettement insuffisant pour arriver en entreprise, un état d'esprit poussé plus vers l'oisiveté ou la recherche d'une rémunération immédiate que vers l'acquisition de connaissances pratiques professionnelles, bref par une expérience antérieure malheureuse. Dans ce cas, le chef d'entreprise ne peut se défaire de son engagement au-delà d'un délai de deux mois souvent insuffisant pour juger des dispositions de l'apprenti. Il n'a d'autre choix que de garder son apprenti jusqu'au terme du contrat. Le découragement est total et cette situation n'est bonne pour aucune des deux parties ; le chef d'entreprise considère l'apprenti comme un « boulet », et découragé, ne veut plus renouveler l'opération, quant au jeune, il n'acquiert aucune connaissance et compromet ainsi son avenir. Certes, l'apprentissage a fortement évolué depuis le lancement du plan de cohésion sociale. Mais il lui demande si un supplément de souplesse ne serait pas de nature à inciter les entreprises à accueillir encore plus de jeunes. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet pour aller encore plus vite sur la voie de l'insertion professionnelle des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104903

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9986